



N° 2026 / 042

ARRETE
FERMETURE
DE ROUTES
Pentecôte

Le Maire de la Commune de VILLERS LA MONTAGNE ;

VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route actuellement en vigueur ;

VU la Demande de Villers Animation en date du 21 AVRIL 2026 ;

CONSIDERANT que l'Organisation de la « FETE de la PENTECOTE » par l'Association VILLERS ANIMATION se déroulant le DIMANCHE 24 MAI 2026 autour de la Salle des Sports nécessite la Fermeture des Rues de la Brasserie et des Pâquis.

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'accès et la circulation dans les deux sens :

- De la Rue de la Brasserie entrée Route d'Haucourt et jusqu'au Croisement de la Ruelle des Vergers entrée Rue Emile Curicque.
- De la Rue des Pâquis entrée Route de Chénières.

Seront interdits de Dimanche 24 Mai à 6h00 à Lundi 25 Mai 2026 à 5h00.

ARTICLE 2 : L'Association VILLERS ANIMATION se chargera de la pose de la signalisation pour la fermeture des rues concernées.

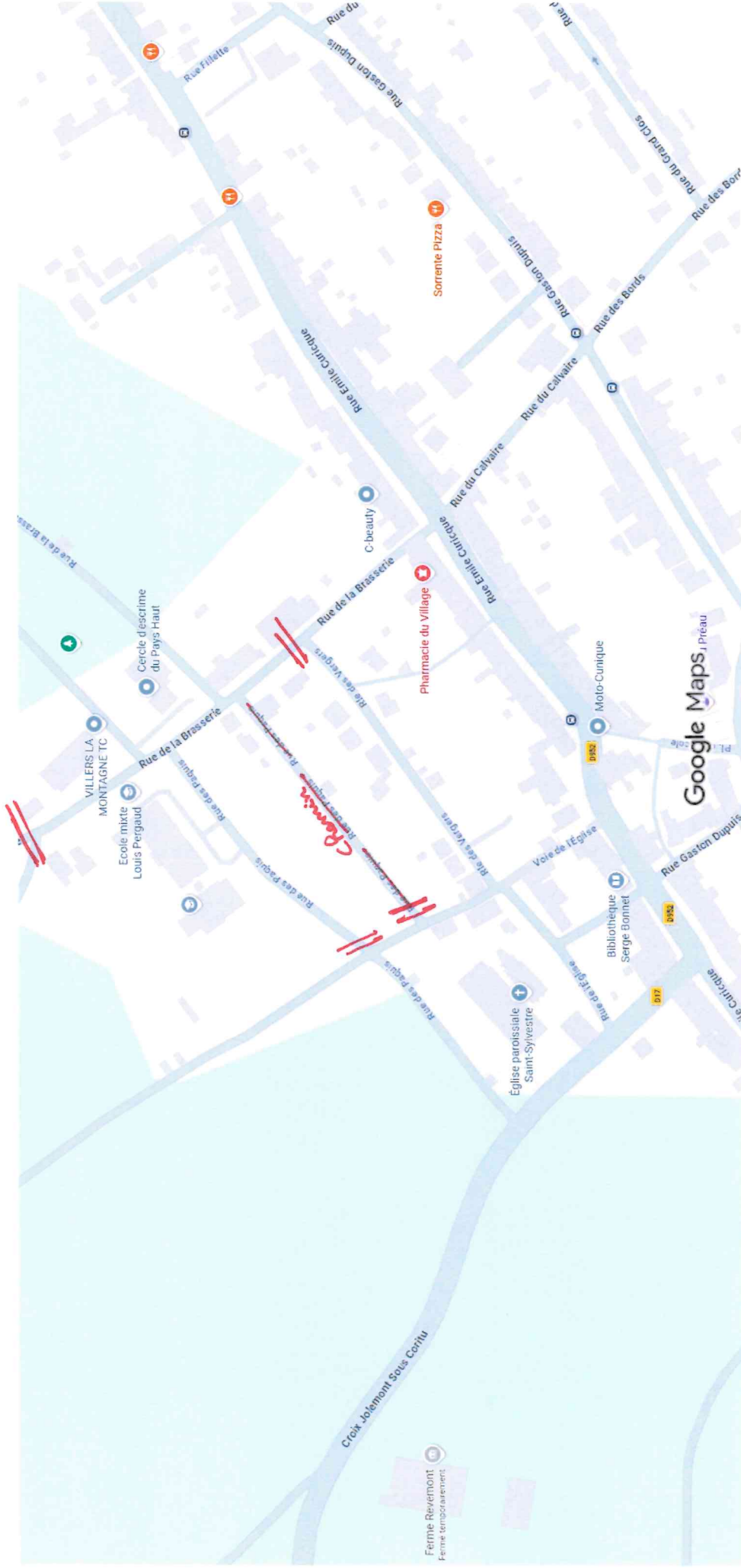
ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée

- A Monsieur le Commandant de Police de MONT-SAINT-MARTIN.
- A Mr le Président de VILLERS ANIMATION.
- Aux Services Techniques Municipaux.

Fait à VILLERS LA MONTAGNE, le Vingt Deux Avril Deux Mil Vingt Six.

**Le Maire,
Fabien LECLERCQ.**





Données cartographiques ©2026 Google

Pentecôte // *Fermeture Routes et Chemin avec pose barrières*